

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE, LE 9 NOVEMBRE 2020 À 15 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Madame Anne Cyr, Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, François Laplante et Daniel Fabre.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE
(résolution no 147-11-20)**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et que cet état d'urgence sanitaire a été renouvelé périodiquement depuis;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres ;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis-clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 148-11-20)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020
(résolution no 149-11-20)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 19 octobre 2020.

5. TRÉSORERIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer.

**5.1 COMPTES
(résolution no 150-11-20)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne de L2000046 à L2000050 pour un sous-total de 3 909,15 \$, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et

secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques no C2000498 à C2000555 pour un sous-total de 128 278,58 \$ en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 132 187,73 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 151-11-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 19 octobre 2020 et résume les sujets ayant un intérêt public.

7. RÉGLEMENTS

Aucun règlement.

8. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2021 (résolution no 152-11-20)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et qu'il doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront des lundis et qui débuteront à 20 h, comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
18 janvier	20 h	12 juillet	20 h
8 février	20 h	9 août	20 h
8 mars	20 h	20 septembre	20 h
19 avril	20 h	18 octobre	20 h
10 mai	20 h	8 novembre	20 h
14 juin	20 h	13 décembre	20 h

Adoptée

9.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MADA LOCAL (résolution no 153-11-20)

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de faire la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité et un vieillissement actif aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période de mise à jour de sa politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la mise à jour de la politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel April **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard, et résolu

QUE la municipalité de Saint-Zénon procède à la création d'un comité MADA sous la responsabilité de l'élue responsable des questions Aînés (RQA).

QUE le comité MADA aura pour mandat :

1° D'assurer la mise à jour de la politique MADA en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « aînés »;

2° De proposer un projet de mise à jour de la politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;

3° D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité et en priorisant les éléments du plan d'action.

QUE la municipalité nomme les personnes suivantes au sein du comité MADA :

Mme Anne Cyr, élue responsable des questions Aînés
Mme Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Élodie Bernier, citoyenne aînée
Mme Simonne Latendresse, citoyenne aînée

9.3 OFFRE D'EMPLOI AU POSTE DE DGA (résolution no 154-11-20)

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Rondeau, DGA, prendra sa retraite en mars 2021 après 40 ans de services à la municipalité de Saint-Zénon ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une bonne transition, Mme Rondeau accompagnera son ou sa remplaçant (e) de janvier à mars 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'afficher une offre d'emploi au poste de DGA selon les conditions établies dans la Politique relative aux titres d'emploi et aux échelles de salaires des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 21 septembre 2020.

Adoptée

**9.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA DISTRIBUTION DE PANIERS DE NOËL POUR DES FAMILLES DÉFAVORISÉES DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS ET DE SAINT-ZÉNON PAR L'AUBERGE DU LAC TAUREAU
(résolution no 155-11-20)**

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge du Lac-Taureau a sollicité la municipalité pour contribuer financièrement à la distribution de paniers de Noël qui seront remises aux familles défavorisés de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon au comptoir alimentaire de Saint-Michel-des-Saints jeudi le 10 décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne Cyr, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu de contribuer financièrement au montant de 200 \$ à la distribution de paniers de Noël pour les familles défavorisés de Saint-Zénon dans le cadre des activités du comptoir alimentaire de Saint-Michel-des-Saints du jeudi 10 décembre 2020 conjointement avec l'Auberge du Lac-Taureau.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 15 h 22.

Richard Rondeau, maire

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière